

## Espagne - Grand Prix Formule 1 à Barcelone

Logement en hôtel 4\*\*\*\* à Lloret

du 22 au 24 juin 2024 - 3 jours / 2 nuits

A partir de 599 € / personne

Base 40 personnes



### LES POINTS FORTS :

Entrée comprise au Grand Prix de Formule 1

Séjour en hôtel 4\*

Boissons incluses aux repas

Soirées animées

### J1: MARSEILLE / BARCELONE / LLORET DE MAR

Rendez-vous des participants et départ le matin en direction de la frontière espagnole. Arrêt de détente en cours de route, poursuite du voyage par Narbonne, Perpignan, pour arriver sur Lloret de Mar. Installation à l'hôtel et déjeuner. Après-midi départ pour la **visite guidée de Barcelone**. Promenade à travers les ruelles de cette belle capitale de la Catalogne. Retour à l'hôtel. Dîner suivi d'une **soirée animée**. Logement.

### J2: BARCELONE

#### **Grand prix de Formule 1**

Petit déjeuner et départ pour **assister au grand prix de Formule 1** au cœur du circuit en **places assises numérotées**. Pour les amateurs ardents de Formule Un, le Grand Prix de Barcelone est un événement à ne pas manquer. Déjeuner libre. En fin de journée retour à l'hôtel. Dîner, **soirée dansante**. Logement.

### J3: LLORET DE MAR / MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ en direction de la France. Arrêt à la Jonquera pour effectuer vos derniers achats et déjeuner libre en cours de route. Arrivée à Marseille et sa région en fin de journée.

**FORMALITES :** Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités.

**INFORMATIONS :** Photocopie de la carte d'identité ou du passeport obligatoire lors de votre inscription. Il convient de noter qu'en cas d'annulation à moins de 30 jours, il sera retenu la somme de 264€ non remboursable correspondant à l'entrée au circuit de Formule 1. A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 4\*\*\*\*

La pension complète (excepté le déjeuner du jour 2)

Les boissons au cours des repas

L'entrée au Grand Prix de Barcelone

Les excursions et visites mentionnées au programme

La visite guidée de Barcelone

La taxe de séjour

**L'assistance / rapatriement**

**L'assurance annulation (offerte)**

**L'assurance « Protection Sanitaire » (offerte)**

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 85 €  
(nombre limité, nous consulter)

Le déjeuner du jour 2

Les dépenses personnelles et les pourboires



En partenariat avec

Voyages  
SABARDU

**es13**  
L'EXPERT DES LOISIRS  
pour les jeunes de + de 55 ans

## **CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION**

### **Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME**

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous voyages en autocar comportant au moins une nuit :

**30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**

**25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours**

**50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours**

**75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours**

**90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ**

**100 % du montant du voyage le jour du départ**

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.**

**Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation. En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.**

### **ASSURANCE ANNULATION**

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

### **PRINCIPALES EXCLUSIONS**

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **MUTUAIDE** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

## ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur MUTUAIDE couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .